

doit prononcer. Cependant, on ne doit pas, à cause de la lenteur de nos institutions, retarder le règlement d'une affaire, ce qui porte inévitablement préjudice aux deux parties. Il faut donc que la justice soit à la fois prudente et efficace et, à ce sujet, j'appuie le député de Shefford (M. Rondeau) qui réclame du ministre la nomination d'un plus grand nombre de juges, afin d'accélérer et de rendre plus efficace cette même justice.

J'aimerais, avant de terminer mes observations, féliciter le ministre d'avoir présenté le bill C-114, et j'espère qu'il en présentera d'autres du même genre afin de faire de la justice quelque chose de réel, particulièrement pour les gens qui sont défavorisés économiquement.

● (4.50 p.m.)

[Traduction]

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je renonce au discours que j'avais préparé parce que je crois que nous pouvons adopter cette mesure avant cinq heures. J'aimerais poser au ministre de la Justice une question, dont voici le préambule. J'ai été très impressionné par les remarques de l'honorable et docte représentant de Calgary-Nord (M. Woolliams) sur notre Cour de l'Échiquier. Il me semble important que la justice et les juges soient très accessibles aux citoyens. Nous avons soulevé la question lors du débat sur le divorce, mais en vain. Nous voulions insérer dans le projet de loi sur le divorce une disposition selon laquelle les juges des cours de comté auraient compétence en matière de divorce.

Je voudrais que le ministre dise si les 11 nouveaux juges de la Cour supérieure du Québec auront compétence en matière de divorce. S'il opine du bonnet, je n'aurai plus rien à dire. Il ne le fait pas, et je devrai donc lui demander en comité s'il a des explications à donner.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

La Chambre se constitue en comité, sous la présidence de M. Faulkner.

Sur l'article 1—

M. McCleave: Monsieur le président, je me demande si le ministre de la Justice est disposé à répondre maintenant à ma question.

L'hon. M. Turner (Ottawa-Carleton): Le député m'a demandé lors de la discussion en deuxième lecture si les onze nouveaux juges seraient tous affectés à la division des divorces. Sauf erreur cette nouvelle division comportera un des trois juges du district d'appel de

Québec à cause de l'élargissement de la compétence en matière de divorce et cinq des huit juges du district d'appel de Montréal. Ils ne seront pas, strictement parlant, juges en matière de divorce. En tant que juges de la Cour supérieure ils se relayeront par roulement, selon la formule suivie à la division des faillites et ailleurs.

M. McCleave: Je félicite le ministre de sa réponse. Aucun de ces juges en réalité ne se consacre exclusivement aux divorces. C'est une fonction qui leur est simplement confiée. Le ministre fait oui de la tête. S'il est satisfait, je le suis aussi.

M. Howard (Skeena): Le ministre peut-il nous dire si lui ou le gouvernement a étudié la possibilité de contribuer, de concert avec les provinces, au financement du programme d'assistance judiciaire et à son élargissement éventuel.

L'hon. M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous examinons présentement les programmes d'assistance judiciaire dans les provinces pour déterminer les différences entre les modalités. Je ne saurais répondre à la question avant de recueillir les données.

[Français]

L'hon. M. Asselin: Monsieur le président, étant donné que les provinces administrent la justice, j'aimerais que le ministre me dise si les ministres provinciaux de la Justice ou les procureurs généraux lui font des recommandations quant à la nomination des juges?

L'hon. M. Turner: Monsieur le président, je me demande si j'ai bien compris la question. L'honorable député veut-il savoir si les procureurs généraux des provinces suggèrent des nominations?

L'hon. M. Asselin: Oui, monsieur le président.

L'hon. M. Turner: Monsieur le président, cela n'arrive pas trop souvent.

L'hon. M. Asselin: Monsieur le président, j'aimerais savoir si, au cas où les provinces décidaient d'en suggérer, l'honorable ministre en tiendrait compte?

L'hon. M. Turner: Monsieur le président, je reçois des suggestions de partout.

L'hon. M. Asselin: Monsieur le président, j'aimerais également dire que j'appartiens au milieu rural et que l'on peut dire que les bons avocats ruraux du Barreau n'ont pas toujours été traités équitablement en ce qui a trait aux nominations des juges des Cours supérieures qui ont été faites par le ministère de la Justice. Étant donné que 8 juges seront